Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20260528-D2026_26-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mai 2026

Date de convocation **: 11 mai 2026** En exercice **: 15** Présents : **10** Votants : **10+5**

L'an deux mil vingt-six, **le 19 mai 2026** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :
Mesdames BELLANGER Clarisse, JAMET Solène, JOUANNE Annie, ODIE Sylvie, RAULT Pauline, SERVANT Sylvette
Messieurs CHICOINE Daniel, GASSINE Mickaël, GLOTIN Patrick, TOUANEL Henri
Absents excusés : Madame RENAUD Vanessa, Messieurs FORESTIER Jonathan, GIRARD Gwenaël, PAYERNE-BACCARD Hervé, TRUTIN Gilbert

Procuration : Mme RENAUD à Mme SERVANT, M. FORESTIER à Mme ODIE, M. GIRARD à M. TOUANEL, M. PAYERNE BACCARD à M. CHICOINE, M. TRUTIN à M. GASSINE
Elu(e) secrétaire de séance : Monsieur GASSINE Mickaël

2026-26 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION D'UN REFERENT DÉONTOLOGUE

Vu l'article L 1111-14 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants,

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Monsieur le Maire informe que M. Morgan REYNAUD, responsable juridique en droit public a accepté d'être le référent 35 pour le mandat.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :
- **De désigner Monsieur REYNAUD Morgan, responsable juridique en droit public comme référent de la commune ;**
- **De préciser que Monsieur REYNAUD exercera ses missions pour la durée du mandat ;**

De préciser que tout conseiller pourra saisir Monsieur REYNAUD et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus seront détaillées dans un règlement dédié.

Pour : 10+5, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE

Le secrétaire de séance
M. GASSINE